

Membre titulaire (1766-1770)

Pierre-Louis Gandoger de Foigny est l'un des moins connus parmi les professeurs de la faculté de médecine de Nancy sous l'Ancien Régime. Cette situation est la conséquence de la très courte période pendant laquelle il y a exercé et en dépit des nombreuses activités qu'il a eues pendant son séjour lorrain. Toutefois, nombre de notes brèves sont disponibles sur lui dans les ouvrages de bibliographie et dans les dictionnaires de médecine, y compris à l'étranger.

Il naît le 6 août 1732 à Lyon où il va passer sa jeunesse. Certains auteurs emploient son nom composé, mais d'autres se contentent de « Gandoger ». Que signifient ces mots « de Foigny » ? Il est peu probable en effet qu'ils soient en relation avec une extraction noble. Rien dans ses origines ne semble le destiner à une carrière médicale, professorale et lorraine. Son père, d'origine italienne, est commerçant à Lyon où ses affaires ne sont pas bonnes. Son éducation est vraisemblablement négligée, en partie sans doute en raison du décès de ses parents. Nous ne savons pas quels sont alors ses moyens d'existence. Il s'adonne à l'étude des mathématiques et rencontre le mathématicien Clairaut qui s'occupe de lui. Jean-Baptiste Clairaut (1680-1766), professeur de mathématiques, est le père d'Alexis Claude Clairaut (1713-1765), mathématicien d'une grande précocité, élu très jeune à l'Académie des sciences et à la *Royal Society*, et auteur entre autres du théorème qui porte son nom. On ne sait ni où ni comment a lieu cette rencontre ni quelle est la raison de cet attachement. On ne sait pas non plus s'il s'agit du père, Jean-Baptiste ou de son fils Alexis-Claude. Ayant acquis d'importantes connaissances dans cette discipline, Pierre-Louis se décide pour une carrière militaire dans le corps des ingénieurs, l'actuelle arme du Génie. Cependant le moment ne s'y prête pas en raison de la signature en 1748 du second traité d'Aix-la-Chapelle qui met fin à la guerre de Succession d'Autriche. Il cherche donc une autre voie. Ayant assisté à une dissection effectuée par l'anatomiste et chirurgien Antoine Petit. Celui-ci, né à Orléans en 1722 dans un milieu modeste, docteur en médecine à Paris en 1746, chirurgien et professeur de grande réputation, reçu à l'Académie des sciences en 1860, professeur d'anatomie au Jardin du Roi, inspecteur des hôpitaux militaires, se retire en 1776 et meurt à Olivet en 1794. Gandoger décide alors de devenir médecin. On ignore dans quelle faculté il effectue ses études et on sait seulement qu'il soutient sa thèse devant la faculté de médecine de Reims le 21 novembre 1755. Ceci ne signifie pas qu'il y a été étudiant. Il a dès lors pour projet de partir au Canada, ce qui ne peut se réaliser à cause de la capitulation de Québec, le 18 septembre 1759, et de Montréal le 8 septembre 1760.

Il est admis que Gandoger se livre alors pendant plusieurs années à l'étude de la chimie à Paris, sans que nous sachions quel est l'endroit où il suit des cours, ni à nouveau quels sont ses moyens d'existence. Il peut s'inscrire à un ou plusieurs cours publics de chimie, qui sont généralement payants, et qui sont dispensés le plus souvent par des médecins ou des apothicaires. C'est à l'occasion de ces cours qu'il rencontre la personne qui va le conduire à s'installer à Nancy : Barthélemy-Louis-Martin de Chaumont de la Galaizière (1737-1808), ecclésiastique promis à une brillante carrière depuis son plus jeune âge et qui est entre autres le premier titulaire du siège épiscopal institué à Saint-Dié en juillet 1777 par le pape Pie VI. Il est le frère d'Antoine (1727-1812), l'intendant de Lorraine et Barrois de 1758 à 1777, et tous deux sont les fils du chancelier de Stanislas, Antoine-Martin Chaumont, marquis de La Galaizière. L'abbé de Chaumont ayant présenté Pierre-Louis à son frère, Pfister indique que ce dernier désire le faire venir à Nancy. Sa venue se traduit par de fructueuses activités et d'éminentes nominations. Pendant les sept années où Pierre-Louis réside en Lorraine, de 1763 à sa mort en 1770, l'intendant et l'abbé de La Galaizière ne lui ménagent pas leur soutien.

L'intendant confie à Gandoger la mission de réaliser des expériences agricoles dans son vaste domaine de Neuville (aujourd'hui Neuville-sur-Moselle). Le parc s'étend sur 86 hectares dont 22 de forêt, avec des terres en culture, des vignes, une grande pépinière et des parterres. Le domaine bénéficie de diverses améliorations, une ferme modèle y est établie, des milliers d'arbres fruitiers et de peupliers sont plantés. Un haras est créé à Rosières (aujourd'hui Rosières-aux-Salines) qui est aussi une propriété de la famille à partir de 1767. On ne sait pas, même succinctement, quelles sont les activités de Gandoger à Neuville, ni s'il y réside continuellement ou seulement à l'occasion de ses travaux. Il semble que son activité d'agronome a lieu dès son arrivée en Lorraine en 1763 et qu'elle dure deux années, jusqu'à ce qu'il commence à exercer la médecine à Nancy. On peut s'étonner d'une telle activité, Gandoger n'ayant *a priori* aucune expérience d'agriculture et d'agronomie, et ses études ne l'ayant pas préparé à cela... On peut formuler l'hypothèse que ses travaux sur la conservation des grains sont effectués à Neuville, endroit où la place ne manque pas pour installer un laboratoire et un atelier et qui est proche de lieux de culture de céréales. Gandoger, « directeur du domaine », cherche des méthodes nouvelles de conservation du blé. Il dessèche le grain puis le soumet à une température élevée afin de détruire les germes et les insectes qu'il contient. Ceci étant réalisé, ce grain est placé dans des caisses hermétiquement fermées et placées dans un endroit frais. C'est dans ce contexte, mais on ne sait pas quand, que Gandoger est nommé « inspecteur des magasins publics », terme qui doit recouvrir les bâtiments où sont conservées les réserves publiques de céréales mises en place par le roi de Pologne.

Si l'on en croit Beau, Gandoger exerce à l'hôpital militaire de Nancy dès 1763. En effet, ce serait dès cette année qu'il y aurait rencontré le médecin militaire François Dezoteux qui s'intéresse comme lui à la question de l'inoculation. Il est admis au Collège royal de médecine (des médecins) en qualité « d'aggrégé ordinaire ». Ce n'est pas une faveur car cette admission est indispensable pour l'exercice médical dans la ville. Elle nécessite de présenter un commentaire d'un aphorisme d'Hippocrate devant un jury de quatre membres appartenant au Collège. Gandoger doit commenter la section 2 de l'aphorisme 28 (*Febricitantium non omnino leviter...*) le 11 juillet 1765, et il est déclaré reçu le 19 novembre. Dans les mêmes moments, il devient « médecin consultant du roi de Pologne ». Il reçoit aussi la charge de l'enseignement de l'anatomie et de la chirurgie au Collège, mais sur ce point il reste difficile de savoir si des enseignements ont réellement lieu. Le 2 octobre 1766, c'est la Société royale des sciences et belles-lettres qui lui ouvre ses portes. Le compte rendu de cette séance indique que, étant présent à Nancy depuis deux années, il a déjà été l'objet d'une proposition d'admission. Il est élu à l'unanimité en qualité de « docteur en médecine, homme de lettres et physicien ». Il est reçu au cours de la séance publique qui se tient le 20 de ce mois, les expériences effectuées et la méthode mise au point à Neuville constituant le sujet de son discours de réception. Le texte est déjà lu à la séance du 15, en vue de s'assurer de sa qualité, et les académiciens désignent Coster pour envisager avec lui quelques modifications de celui-ci.

Les activités du docteur Gandoger au cours de ses quatre années de présence à l'académie, où il est presque toujours désigné sous ce simple nom, se divisent d'une part en discours sur des sujets qui lui sont personnels, et d'autre part en interventions au profit d'autres membres. Il est l'auteur de trois discours. Le premier est son discours de réception, le 20 octobre 1766. Le second porte sur l'inoculation à propos de l'ouvrage qu'il consacre à ce sujet ; il est lu préliminairement le 29 avril 1767, puis « officiellement » le 5 mai. Le troisième, annoncé le 15 novembre 1769 et prononcé le 22, porte sur la nécessité d'établir une école publique pour l'instruction des sages-femmes. Le 9 mars 1768, un extrait des registres signé du secrétaire perpétuel Salignac mentionne que l'académie a jugé l'ouvrage sur l'inoculation digne d'être imprimé et qu'elle « laisse à (son auteur) la liberté de le mettre au jour en vertu du privilège dont elle jouit pour les ouvrages qui lui sont propres ».

Les interventions de Gandoger dans le cadre du fonctionnement de l'académie sont d'abord un rapport qui lui est demandé le 3 décembre 1766. Le 24 février 1768, il intervient en faveur de Monsieur de Gardane, médecin à Paris et censeur royal, qui est admis à l'unanimité. Le 4 mai, il est chargé de raccourcir le discours de réception de cet élu, « sans en altérer la teneur ». Il est très qualifié pour se livrer à cet exercice difficile puisque le sujet de ce discours est « Recherches sur l'époque de l'apparition de la petite vérole ». Le discours n'ayant pas pu être présenté à la séance du 8 mai, il est décidé le 9 novembre que c'est Gandoger qui le lira le 16.

Le décès du roi Stanislas, en 1766, génère de nouvelles tractations en vue du transfèrement de l'université de Pont-à-Mousson à Nancy. Des lettres patentes, données à Compiègne le 3 août 1768, stipulent que l'université sera établie à Nancy le 1^{er} octobre. Leur article II indique que la faculté de médecine utilisera les locaux et le jardin botanique du Collège royal des médecins. Cette décision royale conduit à un important bouleversement au niveau de la faculté. Jadelot père, professeur et doyen, refuse de quitter Pont et démissionne de ses deux fonctions. Toutefois ce retrait s'accompagne d'une sorte de compensation qui, sans être officielle, est certainement connue, voire acceptée, au moins tolérée, par le pouvoir local : il se fait constituer par son successeur Gandoger, une rente annuelle et viagère de quatre cent cinquante livres, cours de Lorraine. L'intendant de la Galaizière a en effet décidé de lui faire attribuer la chaire devenue vacante. Plutôt que de faire organiser un concours comme cela est prévu par les textes, mais dont le résultat n'est jamais assuré, La Galaizière décide d'une nomination directe par lettres patentes royales. Celles-ci, datées du 12 mars 1769, précisent : « nous avons dérogé au concours pour cette fois seulement et sans en tirer de conséquences ». La faculté et le président du Collège royal n'apprécient pas le procédé. Ils ne peuvent cependant pas le manifester trop fortement.

En 1767, une « Liste de MM. du Collège royal » précise les adresses de ses différents membres. Pour Gandoger, il est indiqué « à l'hôtel de la Monnoye ». Dans son travail sur celui-ci, Hubert Collin indique qu'à partir du règne de Stanislas, il est peu à peu transformé en appartements au profit d'officiers de la couronne, mais aucune précision sur ses différents occupants n'est donnée, hormis sur Ferdinand de Saint-Urbain.

L'état de santé de Pierre-Louis Gandoger était déjà assez mauvais au moment de sa nomination à la Faculté. Cette situation est en effet mentionnée dans la protestation du Collège royal des médecins. C'est sans doute en raison de la maladie pulmonaire dont il est atteint qu'il déménage à Malzéville, où l'air est réputé plus pur qu'en ville, surtout sur les hauteurs. Cette maladie, il ne l'ignore pas puisqu'il est fait mention de son autopsie à venir dans les différentes notes dont il a fait l'objet. Il meurt à son domicile le 5 août 1770, à l'âge de trente-huit ans, sans doute de phtisie, mot qui a longtemps eu cours pour ces maladies pulmonaires et que nous avons plus récemment remplacé par tuberculose.

La famille n'est pas riche. Pfister écrit qu'une personne généreuse « prit soin de sa famille et assura l'avenir de ses jeunes filles ». Nous ignorons la date et le lieu de son mariage ainsi que ceux des naissances. Dans une note de sa thèse, Madame Eber-Roos écrit que son épouse Catherine Reverony des Gasnières, noms de familles que l'on rencontre l'un et l'autre en généalogie, indique que les meubles, le linge, l'argenterie et l'équipement de la cuisine de la famille sont la propriété de l'intendant, tandis que le matériel chirurgical et la bibliothèque appartiennent à son frère l'abbé. Pourtant, les *Affiches de Lorraine* du 8 décembre 1770 annoncent la vente de la bibliothèque, consistant en livres de médecine et de littérature. Il y a là soit une erreur, soit un cadeau de Barthélemy de Chaumont à son ami, le don de la bibliothèque à sa veuve permettant par sa vente de lui apporter quelques ressources. J'ignore ce que la famille Gandoger est devenue. Aucun portrait de Pierre-Louis Gandoger de Foigny n'est connu. En a-t-il existé un à la faculté de médecine pendant la période où il y a enseigné, ou ultérieurement, afin de conserver son souvenir ? Il est impossible de se prononcer. Si tel a

été le cas, il se peut qu'il ait été saisi au moment de la Révolution et entreposé quelque part dans Nancy puis perdu ou vendu... Il a pu aussi être la victime de l'épisode de vandalisme qui a frappé Nancy en novembre 1792, au cours duquel les locaux du Collège royal de médecine et ceux de l'université ont subi divers dommages ! A-t-il existé un ou plusieurs portraits dans sa famille et dans sa résidence de Malzéville ?

Pierre-Louis Gandoger de Foigny est l'auteur de deux ouvrages dont il est encore question de nos jours : un *Traité pratique de l'inoculation* et un *Traité des vertus des plantes*. L'un comme l'autre, et surtout le second, sont étonnants de la part de quelqu'un qui n'a que peu exercé la médecine, et qui n'a jamais été un botaniste !

La question de l'inoculation est très importante puisqu'il s'agit en quelque sorte de vacciner contre une maladie terrible, la petite vérole ou variole. La question est controversée, et elle agite les milieux médicaux et religieux. La Lorraine et son Collège royal de médecine, Stanislas et La Galaizière n'y échappent pas. Gandoger recueille des informations importantes par le médecin militaire Dezoteux, qui lui fournit de nombreux renseignements, entre autres sur l'expérience qu'il a acquise en Grande-Bretagne. Le *Traité pratique* est évoqué à plusieurs reprises au cours des séances de la Société royale, et il fait l'objet du discours à la séance publique de mai 1767 où Gandoger fait part de ses observations.

Le *Traité pratique de l'inoculation* paraît en 1768 à Nancy chez Hiacinthe Leclerc, et à Paris chez J. Merlin. On lit sur la page du début : *dans lequel on expose les règles de conduite relatives aux choix de la saison propre à cette opération, de l'âge et de la constitution du sujet à inoculer, de la préparation qui lui convient, de l'espèce de méthode qui doit être préférée & du traitement de la maladie communiquée par l'insertion.* C'est un *in-octavo* de 500 pages contenant seize planches. Gandoger y expose l'histoire de la méthode, puis les différents modes d'inoculation et le traitement des personnes inoculées par les praticiens. Il signale les précautions à prendre avant, pendant et après l'opération, et donne les conseils appropriés. L'ouvrage est signalé par le *Journal de médecine*, reçoit semble-t-il un accueil favorable et est lu à l'étranger. Son succès est réputé avoir impressionné l'intendant La Galaizière, et il serait au moins en partie responsable de la nomination de Gandoger au rang professoral sans concours. Une seconde édition paraît en 1786 à Nancy chez la veuve Leclerc, et à Paris chez le libraire Nez de la Rochelle, quai des Augustins, avec un nombre de pages plus réduit que l'édition initiale.

En 1799, Dezoteux et son collègue Louis Valentin écrivent à leur tour un traité sur ce sujet (*Traité historique et pratique de l'inoculation dans lequel on a fait entrer les articles les plus importants de l'ouvrage de Gandoger, on y expose les avantages et les règles de conduite relatives non seulement à la finalité de cette opération mais encore au traitement de la petite vérole ; par les citoyens François Dezoteux et Louis Valentin docteurs en médecine, de plusieurs sociétés, Paris, Agasse, et Fuchs, l'an 8 de la République*), avec en couverture une citation de La Condamine. Ils font entrer dans leur ouvrage les chapitres les plus importants de celui de Gandoger, sans omettre de lui rendre justice et de mentionner dans la préface, en pages 12 et 13, que son ouvrage avait été « accueilli et généralement approuvé ».

Le second ouvrage de Gandoger, sur la botanique, constitue une énigme car on se demande où il a pu trouver le manuscrit qu'il commente et qui appartient initialement à un membre de l'illustre famille des botanistes Jussieu, et comment il a pu acquérir les connaissances qui lui permettent d'annoter ce manuscrit à destination de ses étudiants de la Faculté de médecine de Nancy. Dans son *Avertissement de l'éditeur*, Pierre-Louis explique pourquoi il publie le cours d'Antoine de Jussieu : « obligé par la chaire qu'[il] occupe, de faire chaque année un cours de botanique aux jeunes gens qui fréquentent l'Université, [il] a cru ne pouvoir leur rien donner de meilleur sur les vertus et les propriétés des Plantes, que la petite matière médicale de l'illustre Professeur de Paris. D'ailleurs, ce manuscrit, dicté pendant quarante ans à un prodigieux nombre d'Etudiants, s'est tellement multiplié qu'il est

devenu, pour ainsi dire, un bien commun à tous ». Cette phrase est exagérée car, compte tenu de sa date de nomination et de celle de son décès, Gandoger n'a pu faire cet enseignement qu'une seule fois ! Sa seconde partie semble indiquer que, dans son esprit, le manuscrit est tombé dans le domaine public et que chacun peut en disposer... Cependant, la lecture de l'intitulé atténue cette appropriation. Cet ouvrage est intitulé : *Traité des vertus des plantes, ouvrage posthume de M. Antoine de Jussieu, Docteur Régent de la Faculté de Paris, Membre des principales Académies de l'Europe, Professeur de Botanique au Jardin du Roi. Edité et augmenté d'un grand nombre de Notes par M. GANDOGGER de FOIGNY, Médecin Consultant du feu Roi de Pologne, Professeur d'Anatomie, Chirurgie et Botanique en l'Université de Lorraine, Membre des Académies de Nancy, Florence, Sienne, Dijon, Toulouse, &c., Docteur Agrégé au Collège Royal des Médecins de Nancy, Médecin de l'Hôpital Militaire de la même ville.* Il paraît à Nancy chez Hiacinthe Leclerc en 1771, puis à Paris chez le libraire Merlin, « rue de la Harpe ; à Saint Joseph », en 1772. Il est aujourd'hui disponible en ligne. Riche de 459 pages, il comporte, après le faux titre et la page de titre, une épître dédicatoire, l'avertissement de l'auteur puis l'introduction. Le traité s'organise en trois sections. La première est dédiée aux plantes « altérantes » (qui induisent des modifications dans l'organisme sans induire d'évacuation) et est divisée en seize chapitres ; la seconde est dévolue aux plantes « évacuantes » (qui conduisent au rejet de certaines matières hors de l'organisme) en huit chapitres, et la troisième aux « topiques » (à ce moment : qui agissent en un point précis de l'organisme) avec dix-huit chapitres. Le livre se termine par une table des matières. [Pierre Labrude]

Archives de l'Académie de Stanislas, *registre des procès-verbaux des séances*, vol. 4 (du 6 février 1765 au 6 février 1772), depuis la séance du 2 octobre 1766, p. 191, où Gandoger est élu, jusqu'à la séance du 14 novembre 1770 où son éloge est prononcé par François, p. 658 ; Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, D 82 (Université de Nancy, Faculté de médecine, registre des délibérations et actes (1768-1793) ; Archives du musée de la Faculté de médecine (musée de la santé de Lorraine), versées aux Archives départementales en 2017 ; Antoine BEAU, *L'enseignement de l'anatomie en Lorraine (1602-1933)*, Jarville-Nancy, Imprimerie Arts graphiques, 1933, p. 23-26 (il s'agit de la thèse de doctorat en médecine de l'auteur) ; Achille CHEREAU, « Dezoteux (François) », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, Masson et Asselin, 1883, 1^e série, vol. 28, p. 512-513 ; Yves DESTIANGES, « Gandoger de Foigny (Pierre-Louis) », *Dictionnaire de biographie française*, 1982, vol. 15, col. 335, n°2 ; Anne-Marie EBER, épouse ROOS, *Le Collège royal de médecine de Nancy Une fondation du roi Stanislas (1750-1793)*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1971, n°123, 272 p. plus annexes, ici p. 75 ; Nicolas-François-Joseph ELOY, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne ou mémoires disposés en ordre alphabétique...*, Mons, Hoyois, 1778, vol. 2, p. 301-302 ; I.Hn., « Gandoger de Foigny », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, Masson et Asselin, 1880, 4^e série, vol. 6, p. 626 ; Nicolas FRANÇOIS [Nicolas FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU], *Éloge historique de M. Gandoger, 1770*, Nancy, J.B.H. Leclerc, 55 p. Cet éloge figure dans les procès-verbaux de la Société royale, vol. IV, p. 637-658 ; Pierre LABRUDE, « Un éphémère professeur de la Faculté de médecine de Nancy au siècle des Lumières : Pierre-Louis Gandoger de Foigny (1732-1770) », séance du 8 décembre 2018, disponible en ligne sur le site de l'académie ; L-M-X [Jean-Baptiste-Justin LAMOUREUX], « Gandoger de Foigny (Pierre-Louis) », dans : Michaud, *Biographie universelle*, nouvelle édition, Graz (Austria), Akademische Druck und Verlagsanstalt, 1967, vol. 15, p. 504-505 ; Michel MEDERIC, *La vie et l'œuvre du docteur Louis Valentin*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1985, 329 p. ; Christian PFISTER, « Histoire de l'ancienne université de Nancy (1768-1793), suite », *Annales de l'Est*, Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1904, 18^e année, p. 177-252, ici p. 218-223 ; *Précis des fondations et des établissements faits par SA MAJESTE le Roi de Pologne Duc de Lorraine et de Bar*, A Nancy, chez P. Antoine, 1758, 194 p., ici chap. XXIV, p. 131-135.